

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

Convoqué le 26 mai 2018

Présents : Mmes Béatrice BERTON, Sophie CORNEILLE, Chantal PREVOT, Marie-Claude ROBILLARD, Corinne TORCHY, Mrs Raynald ADAMS, Philippe BULTEAU, Cyril BREUIL, Alexandre JAULIN, Franck MEUNIER, Marc MOTRET, Etienne PERNOLLET,

Excusés : Mme Virginie BREUIL pouvoir à Mr Philippe BULTEAU, Mr Jacques TORU pouvoir à Mme Sophie CORNEILLE, Mme Claude HUARD pouvoir à Mr Franck MEUNIER, Mr Laurent GIRARD pouvoir à Mr Marc MOTRET, Mme Mireille MACAIRE pourvoir à Corinne TORCHY, Mme Bérangère LEMERLE et Sylvain ABRIOUX.

Secrétaire de séance : Mme Corinne TORCHY

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil à 19 H 38.

Il est procédé à l'approbation du compte rendu des 2 précédents conseils, pas de remarques.
Il sera procédé à la signature des registres.

Pendant la signature des registres, il est procédé au tirage au sort des jurés devant composer la liste du jury criminel pour l'année 2019 conformément à la demande préfectorale du 9 Avril 2018.

La liste est ainsi composée :

1. Mr Marvin CHEVY né le 17/02/1997 domicilié 2713 Route des Chevaliers à Vignoux sur Barangeon
 2. Mme Nathalie BILLARD née BOUET le 10/07/1970 domiciliée 384 Route de la Normandie à Vignoux sur Barangeon
 3. Mr Steve DE SOUSA né le 01/07/1982 domicilié 2308 Route des Chevaliers à Vignoux sur Barangeon
 4. Mme Marie-José JANSEN née le 08/05/1955 domiciliée 2046 Route de la Forêt à Vignoux sur Barangeon
 5. Mme Véronique REINE née MARTIN le 05/09/1959 domiciliée 891 Route des Chevaliers à Vignoux sur Barangeon
 6. Mr Jacques RIBIERE né le 21/09/1955 domicilié Le Moulin Neuf à Vignoux sur Barangeon
-

DELIBERATIONS

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame Corinne TORCHY explique qu'il convient d'approuver le règlement intérieur du personnel communal suite à son approbation par le Centre de Gestion en date du 15 Mai 2018. Elle rappelle que l'annexe concernant l'hygiène et la sécurité est le règlement intérieur du Centre de Gestion du Cher et qu'il a été approuvé par le conseil municipal en date du 22 Juin 2017.

Aux interrogations de Madame Sophie CORNEILLE, Madame Corinne TORCHY précise que ce règlement est applicable dès le 1^{er} Juin conformément à la demande faite au Centre de Gestion et qu'un exemplaire sera remis à chaque agent de la collectivité pour signature.

Madame Corinne TORCHY indique à Madame Chantal PREVOT lui demandant s'il vient en remplacement du précédent règlement intérieur du personnel communal qu'il n'existait pas de règlement propre à Vignoux.

Plus aucune remarque ou question, il est procédé au vote et le règlement intérieur est approuvé par 17 voix.

LOYERS LOGEMENTS SOCIAUX

Le montant des loyers des logements sociaux Rue Jean Graczyk doit être révisé au 1er juillet 2018 et au 1er septembre 2018.

Considérant les indices de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2016 de 125.33 et celui du 3^{ème} trimestre 2017 de 126.46, l'augmentation sera d'environ 1 %

Il est donc proposé pour le logement actuellement occupé par Mme CHAUSSE un nouveau tarif à compter du 1er juillet 2018 de 266.14 € selon le calcul suivant : $263.76€ \times 126.46/125.33$

Et pour le logement à l'étage, actuellement inoccupé, un nouveau tarif à compter du 1er septembre 2018 de 297.99 € selon le calcul suivant : $295.33 € \times 126.46/125.33$

Aucune question ni remarque, il est donc proposé de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition par 17 voix.

TARIF CENTRE SOCIO CULTUREL 2019

Monsieur Franck MEUNIER, adjoint au Maire, explique que le tarif de location et de charges de la salle des fêtes sont révisables chaque année.

Il propose de maintenir les tarifs de location identiques à ceux de 2018.

4 points sont soulevés :

A des fins d'information, Mr Franck MEUNIER propose que la fiche des tarifs soit mise sur le site.

La tarification du nettoyage en cas de défaut par le « locataire » des locaux. La précision quant à la facturation au temps passé par l'agent sera complétée par une référence à l'intervention de la société de nettoyage.

Un problème de thermostat du four pulsé est également signalé.
Il est également demandé si les associations ou les particuliers ont bien les informations relatives au tri des déchets recyclables et aux ordures ménagères.

Aucune autre question ni remarque, il est donc proposé de passer au vote.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition par 17 voix.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2018

Monsieur Franck MEUNIER présente au conseil municipal le montant des subventions qu'il est proposé d'allouer aux associations communales pour l'année 2018.

La répartition se compose comme suit :

ADMIR ASSOCIATION AIDE A DOMICILE	150 €
MSA FACILAVIE	50 €
SECOURS CATHOLIQUE	50 €
SECOURS POPULAIRE	50 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	50 €
IES AMIS DES BIBLIOTHEQUES DU CHER	300 €
AMICALE LAIQUE	750 €
COMITE DES FETES	1 300 €
ASSOCIATION DE PECHE Le Vairon	350 €
QUESTION POUR UN CHAMPION	250 €
C.S.V FOOTBALL	750 €
MAISON DU CHEVAL	350 €
VIGNOUX VELO VERT	700 €
ATHLETIQUE CLUB VIGNOUX	500 €
C.S.V TENNIS	500 €
VIENS CHANTER AVEC NOUS	400 €
CLUB DE L'AGE D'OR	450 €
ASSOCIATION CENTRE LOISIRS FOECY	500 €
CHÂTEAU DU BLOSSET	400 €
ESPOIR POUR MON FUTUR	300 €
AVENTURIERS MALGRE NOUS	250 €
ASSOCIATION DE CHASSE	200 €
ACPG CATM	250 €
VIGNOUX .COMM	1 200 €
VI DANCE	50 €
BERRY RIDERS	50 €
GYM POUR TOUS	50 €
CLASSE VERTE	2 700 €
TOTAL	12 900 €

Monsieur Marc MOTRET s'exprime concernant le montant de la subvention allouée aux nouvelles associations considérant que cela ne leur donne pas le « coup de pouce » nécessaire à leur démarrage évoquant le club de gym qui doit financer un prof pour donner les cours.

Messieurs Franck MEUNIER et Etienne PERNOLLET expliquent que ce montant permet de limiter l'engagement des fonds publics auprès d'associations éphémères.

Monsieur Marc MOTRET répond que « cela le fait rire, qu'on se fout de la gueule du monde et que pour des associations financièrement ric-rac », cela ne suffit pas à leur fonctionnement. Madame Marie-Claude ROBILARD confirme que pour l'association de gym comptant 42 adhérents c'est « une misère ».

Monsieur Franck MEUNIER répondant à l'interrogation de Madame Sophie CORNEILLE sur l'aspect associatif de la classe verte explique que la commune cofinance le projet éducatif de sortie scolaire des classes de CM1 et CM2 tous les 2 ans.

Ainsi, une année sur 2 la somme réservée pour ce voyage permet de financer d'autres projets : le financement à hauteur de 10 % du prix d'achat du véhicule du foot, une augmentation de la subvention du comité des fêtes pour les 40 ans de l'association et les 35 ans d'amitié avec le comité Berry-Alsace notamment.

Monsieur Franck MEUNIER rappelle que le comité des fêtes organise, en plus des randonnées, rifles et brocantes, une fête durant tout un week-end chaque année et participe donc très activement à l'animation de Vignoux et qu'à ce titre, la subvention est justifiée.

Aucune autre question ni remarque, il est donc proposé de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte donc la proposition de répartition des subventions communales par 17 voix.

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE SAINT CHAMOND GRANAT

Monsieur le Maire explique qu'ayant concédé en 1995 à la SEM VIE une construction et exploitation d'un bâtiment sur la zone de la Landette, que la société LISI AEROSPACE signataire d'un bail commercial avec la Société Saint Chamond Granat exploite donc ce bâtiment industriel.

Qu'à ces titres, la commune doit, chaque année, approuver le compte rendu d'activité Saint Chamond Granat.

Aucune question ni remarque, il est donc proposé de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu d'activité par 17 voix.

CREATION POSTE TEMPORAIRE POUR SURCROIT D'ACTIVITE

Madame Corinne TORCHY explique qu'à la rentrée prochaine de septembre, le travail sera organisé différemment puisque l'académie a émis un avis favorable pour le retour à la semaine de 4 jours demandé.

Qu'en attendant, il faut assurer le bon fonctionnement des services scolaires et extra scolaires jusqu'à la fin de cette année scolaire, ce qui s'avère compliqué sachant que le dernier contrat aidé en cours en poste au sein de l'école arrive à échéance le 18 Juin et que l'agent a des jours de congés à solder.

Madame Corinne TORCHY propose donc de créer un poste sous contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité à raison de 28/35^{ème} à l'équivalence du grade d'adjoint technique 2nde classe pour occuper les fonctions d'agent technique polyvalent et ce à compter du 4 Juin 2018 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Madame Chantal PREVOT s'inquiète sur l'intérêt des postulants pour un contrat de quelques semaines.

Aucune question ni remarque, il est donc proposé de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition par 17 voix.

VENTE TERRAINS LE CROULAS

Monsieur le Maire explique que suite aux différents actes de procédure menés : constat d'huissier, plainte en gendarmerie, Madame RODRIGUES a, par courrier en date du 4 mai 2018, fait une proposition d'achat de 40 000 € pour les 2 parcelles communales occupées illégalement depuis de nombreuses années.

Il précise que cette éventuelle acquisition ne la dégage pas de son obligation de retirer le hangar actuellement construit sur le chemin et qu'elle devra, en amont, déposer un permis de construire en bon et due forme.

Compte tenu du prix correct de sa proposition d'achat, Monsieur BULTEAU propose que nous accédions à sa demande en émettant une réserve afin que ce dossier trouve une issue rapidement. Madame Sophie CORNEILLE précise qu'en effet, il y a lieu de mettre une date butoir sachant que la commune « a besoin d'argent ».

Mr Alexandre JAULIN interroge Monsieur BULTEAU quant à ses déchets. Madame RODRIGUES a fait l'acquisition de 2 bennes dans lesquelles seront stockés les déchets et retirées régulièrement. Elle a affirmé à Madame Corinne TORCHY qu'elle envisageait d'en faire l'acquisition de 2 autres par la suite mais il semble raisonnable de se limiter à ce qui est actuellement soit les 2 premières bennes.

Monsieur le Maire rappelle que l'organisme de lutte contre la pollution, malgré sa demande, n'est pas intervenu.

Aucune autre question ni remarque, il est donc proposé de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition par 17 voix.

DIVERS

Fibre à Vignoux :

Monsieur le maire informe que le shelter, équipement nécessaire pour la protection des raccordements, a été installé sur la commune le 15 mai. Suite aux différentes réunions de travail, il précise que les travaux ont du retard suite à un problème d'approvisionnement et qu'il ne faut envisager les raccordements qu'à partir de mars 2019. Une réunion publique devrait être organisée

par les organismes intervenant dans le cadre de la fibre sur le territoire en fin d'année.

Fuite d'eau dans les écoles :

Monsieur le Maire explique que lors du démontage de l'ancienne chaufferie dans la cour de l'école des tuyaux ont été endommagés et qu'une fuite d'eau s'est alors déclenchée, petite au départ puis importante. Grace au sondage réalisé par Véolia en fin d'année 2017, il a été possible de la localiser et donc d'y remédier.

Dans le cadre de la réfection de la cour de l'école, il faudra donc prévoir le repérage des tuyaux et leur éventuel changement.

Fête de l'école et de la musique :

Dans 3 semaines, le vendredi 22 Juin auront lieu les fêtes de l'école et de la musique.

Monsieur Franck MEUNIER présente l'affiche prévue pour avis. Mme Sophie CORNEILLE se propose de procéder à son éclaircissement. Il est prévu d'associer le club de tennis au niveau des points buvette à celui de l'amicale laïque sur cette affiche.

Madame Sophie CORNEILLE explique qu'il est prévu la réparation de 4 panneaux d'affichage.

Monsieur Franck MEUNIER informe les membres du conseil qu'une présentation de 15 à 20 minutes sera faite par l'association Vi'Dance à leur demande.

Le spectacle prévu pour la fête de la musique est un spectacle semi nocturne et nocturne présenté par les Frères Lumière. Cette compagnie composée de 9 personnes fera une présentation chorégraphique à l'école dans l'après midi. Après la fête de l'école, ils organiseront un défilé avec les enfants. S'ensuivra un spectacle puis une animation musical.

Le coût est de 3500 € après négociation par Mme Sophie CORNEILLE.

Le spectacle est bien entendu conditionné par les conditions météorologiques.

Quelques dates à retenir :

- 3 Juin : Randonnée VTT organisée par le VVV
- 9 Juin après-midi : Randonnée des écoles (circuit d'environ 6,5 km)
- Du 9 au 24 Juin : Tournoi de tennis
- 15 Juin : Randonnée semi nocturne organisée par les Aventuriers
- 20 Juin : Concert de la chorale Viens chanter avec nous à l'église à 20 H
- 14 Juillet : Feu d'artifice au Château de Blosset à 23 H. La même compagnie a été retenue. La bande sonore est offerte par PyroConcept. Le défilé des enfants aura lieu avant. Comme l'an passé, l'idée des bâtons lumineux a été choisie et le fournisseur des bâtons offrira 200 bracelets lumineux. Le tarif du feu d'artifice est de 2280 €.

Travaux nouvelle tranche d'assainissement :

La nouvelle tranche d'assainissement concerne la Rue du Château Gaillard principalement et prévoit le raccordement de la salle des fêtes, son coût est de 114 660 € HT.

Ces travaux doivent débutés le 9 juillet pour se terminer à la fin du mois d'août.

Une réunion d'information le 15 Juin à 18 heures est organisée pour tous les habitants concernés.

Les entreprises intervenantes s'installeront le temps des travaux sur le terrain des Etournis.

Etude chauffage bois :

Une présentation de l'étude est prévue le 28 Juin à 19 H 30.

Achat tracteur :

En remplacement du tracteur de 22 ans, un nouveau a été acquis auprès de la société CLOUE à Bourges (4 Réponses sur 5 entreprises contactées), livraison prévue le 20 Juin. Prix 14 922,68 HT somme de laquelle 4000 € sont à déduire pour la reprise de l'ancien.

La Poste :

Monsieur le Maire informe avoir la responsable des services postaux pour l'aménagement de la mairie et qu'un rdv sera organisé prochainement. La date de début des travaux n'est pas connue.

Problèmes de voirie :

- La présence de fiches de chantier à 2 endroits sur la route de Fontenette présente un réel danger lors de croisement de véhicules.
- La fauche des accotements par la communauté de communes est si tardive qu'elle engendre des problèmes. En effet, certains entretiennent leur fossé et tout le travail est mis à mal par des herbes de plus d'1 mètre qui viennent les saturer obstruant les sorties de fosse. Les écoulements ne se faisant plus, les eaux remontent dans les habitations.
- Certaines haies ou herbes hautes aux intersections génèrent des dangers.

Emploi saisonnier :

Une personne a été recrutée pour le poste d'agent saisonnier et a pris son poste jeudi 24 mai. Son cv a été retenu en raison de son expérience au sein du service espaces verts et voirie de la ville de Vierzon. Mr David GINOD doit récupérer son permis début août.

La réunion de conseil est levée à 20 H 58 et le prochain aura lieu le 5 Juillet à 19 H 30.